

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° M21- 072888

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

0592

Société :

124528

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

HAJJOU AHMED

Date de naissance :

15/03/1944

Adresse :

RUE JULES GROS, CITE CALINA

Bloc 44 Appt 6 OASIS

Tél. :

06 62 88 43 83

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Abdellah MAMOU
Neuro-psychiatre
38, Bd. Rachidi - Casablanca
Tél: 05 22 47 60 00 / 10

Date de consultation :

06/07/2022

Nom et prénom du malade :

HAJJOU AHMED

Age : 78

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection psychiatrique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06.07.2022	CANPSY	3	400,00	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE ROHI <small>ROHI ABDELAHIE DIRECTEUR EN PHARMACIE</small> <small>781 Bd CHARENTE MARITIME 76798 CAEN 40 16 80</small>	06/07/2022	2559,70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE

Le praticien est p 39,80 DH
Lot: X360
Per: 1-2024

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de trait.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

(Création, remont, adjonction)

fonctionnel, thérapeutique, nécessaire à la profession

A diagram of a dental arch (maxilla) with numbered teeth. The teeth are labeled with numbers 1 through 8 on both the upper and lower arches. A vertical line labeled 'H' at the top and 'B' at the bottom represents the midline. A horizontal line labeled 'D' on the left and 'G' on the right represents the dental arch. The teeth are arranged in a curve, with the upper arch curving upwards and the lower arch curving downwards.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

LOT 213479 1
EXP 12 2024
PPV 35.70

LOT: 050
PER: FEV 2024
PPV: 291 DH 00

الدكتور عبد الله مامو
Dr. Abdellah MAMOU

LOT 213474 1
EXP 12 2024
PPV 35.70

LOT: 050
PER: FEV 2024
PPV: 291 DH 00

LOT: 729
PER: DEC 2024
PPV: 37 DH 60

D.H. D'Angers
Expertise médicale
des Hôpitaux de Paris
auprès des Tribunaux

LOT: 719
PER: AUT 2024
PPV: 37 DH 60

Casablanca, Le



اضـ العـقـلـيـةـ وـالـفـسـانـيـةـ

حـائـزـ مـنـ جـامـعـةـ أـنجـيـ علىـ دـبـلـوـمـ

بـرـةـ الطـبـيـةـ

بـمـسـتـشـفـيـاتـ بـاـرـيـسـ

حـلـفـ لـدـىـ الـمـاـحـكـمـ

PPV: 227 DH 00

PPV: 227 DH 00

39,80 DH
Lot: X3260
Per: 11-2024

40/ Hepenat cp 01
218,00 x 4 = 872,00 - 01 - 01

50/ Alpox 0,5 01
39,80 x 10 = 398,00 - 01 - 01

35,70 x 5 = 178,50 - 01 - 01

60/ Diprosalic po un 39,60 x 2 = 79,20 - 01 - 01

Durée de Traitement 3 mois

R.D.V. le 06/10/2022 à 10H00

38, Bd. Rachidi - Casablanca - Tél. : 05 22 4

E-mail : cabinetmamou@gmail.com

LOT 213479 1
EXP 12 2024
PPV 35.70

35,70

35,70

Abdellah MAMOU
Noureddine Rachidi - Casablanca
05 22 47 89 08 / 10

6 118001 080908

Bar code

P.P.V : 218,00 DH

Aprovel 300 mg, cp b 28

in sebā Casablanca

Route de Rabat-R.P.1

Sanofi-aventis Maroc

Sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat-R.P.1

Ain sebā Casablanca

Aprovel 300 mg, cp b 28

P.P.V : 218,00 DH

6 118001 080908

Sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat-R.P.1

Ain sebā Casablanca

Aprovel 300 mg, cp b 28

P.P.V : 218,00 DH

6 118001 080908

Sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat-R.P.1

Ain sebā Casablanca

Aprovel 300 mg, cp b 28

P.P.V : 218,00 DH

6 118001 080908

872,00

454,00

582,00

398,00

178,50

75,20

tot - 2559,70

صيغة روح
PHARMACHE ROH!
ROH ABBEYAR ACTEUR DE PHARMACE
TUNISIE